

INFO ÉVÉNEMENT

Orléans, le 7 juillet 2025

Braderie d'été 2025

Nature et lieu de l'événement

Du mercredi 27 au samedi 30 août 2025, la Mairie d'Orléans organise la braderie d'été. Comme chaque année, les commerces braderont leurs stocks et sortiront leurs étals devant leurs boutiques dans les rues du centre-ville.

Circulation

À cette occasion, **plusieurs rues seront fermées à la circulation** pendant ces 4 journées pour réserver un accès exclusif aux piétons.

Du mercredi 27 au vendredi 29 août 2025, de 9h30 à 19h30 et le samedi 30 août de 9h30 à 22h00 :

- Rue Sainte-Catherine, entre le tronçon de la rue Jeanne d'Arc et de la rue de Bourgogne,
- Rue Ducerceau,
- Rue de Bourgogne, entre le tronçon de la rue Sainte-Catherine et de la rue Charles Sanglier,
- Rue Isaac Jogues,
- Rue Isabelle Romée,
- Rue des Albanais.

Du mercredi 27 au samedi 30 août 2025, de 9h30 à 19h30 :
Rue du Chariot.

Le samedi 30 août 2025, de 9h30 à 19h30 :

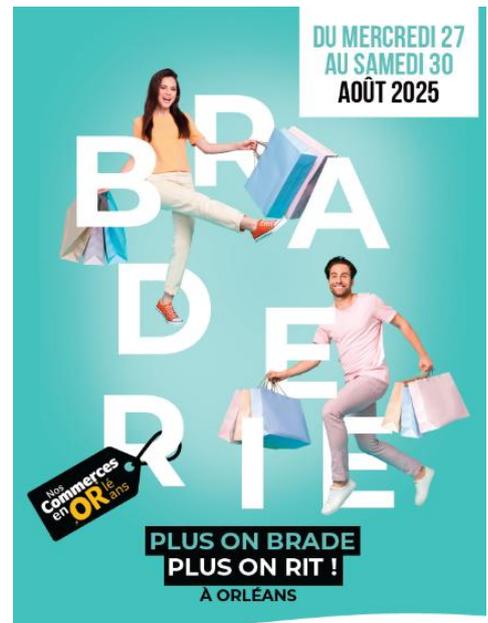
Rue d'Avignon, entre le tronçon de la rue du Cheval rouge et de la rue de la Main qui File.

Du mercredi 27 au vendredi 29 août de 9h30 à 19h30 et le samedi 30 août, de 9h30 à 22h :

Aucune entrée ni sortie ne sera possible par la borne située rue de Bourgogne, qui restera en maintien haut. Cependant, les bornes place du Châtelet (sortie) et place de la République (entrée et sortie) resteront opérationnelles pour circuler.

Pour les riverains bénéficiant d'un parking privé rue Sainte-Catherine et passage Courhado, des laissez-passer voiture seront mis à leur disposition pour la période du mercredi 27 à 9h30 au samedi 30 août à 9h30. Pour accéder au parking, ils devront emprunter les rues Jeanne d'Arc, Charles Sanglier, puis Isaac Jogues. Par ailleurs, les animations prévues le samedi 30 août ne permettront pas l'accès à ces parkings entre 9h30 à 22h00.

Les laissez-passer sont à récupérer à partir du mercredi 23 juillet, à la mairie de proximité centre-ville, sur présentation de la carte grise du véhicule ainsi que d'un justificatif de domicile mentionnant la place de parking.



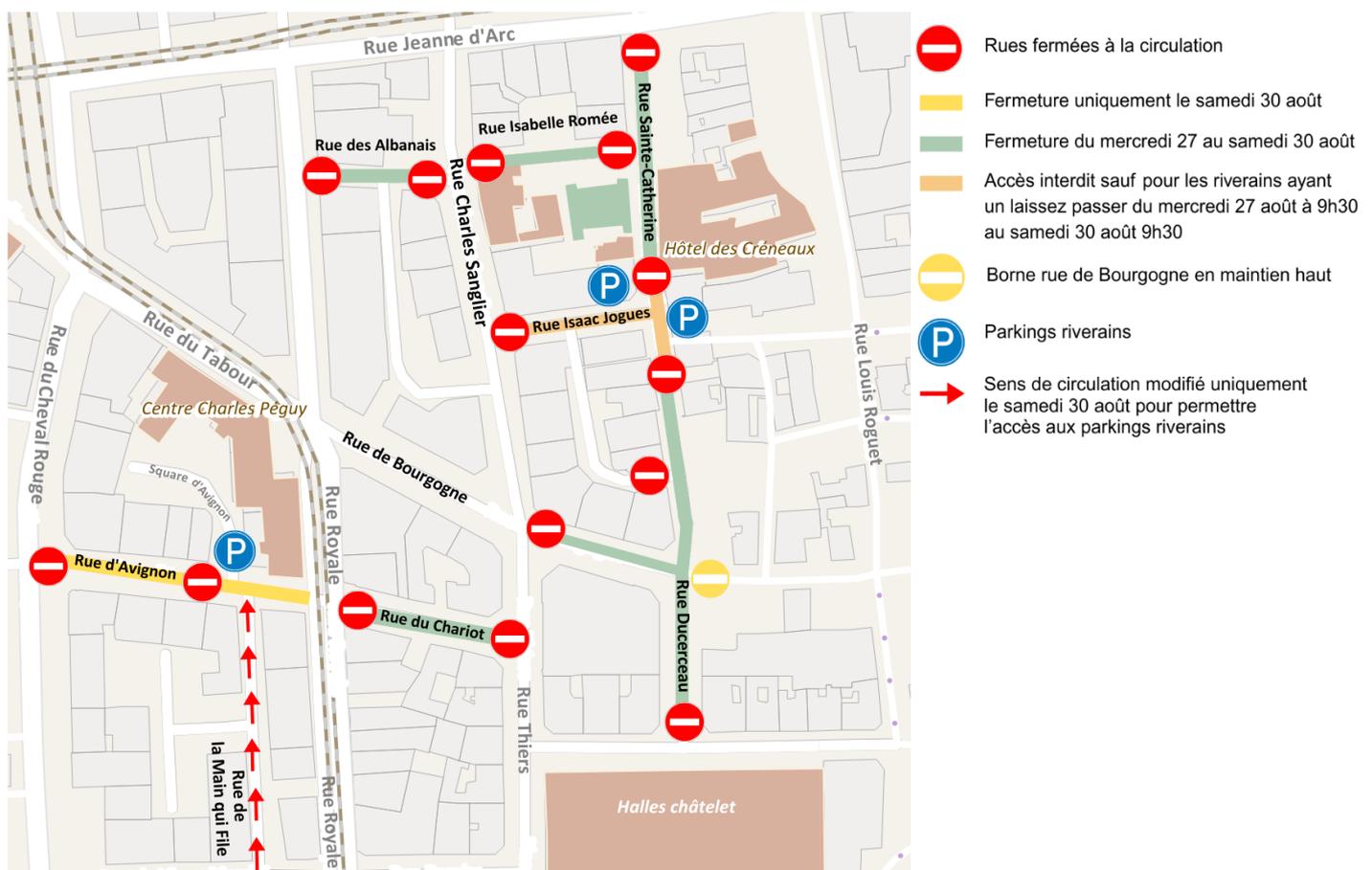
➔ **Consultez le plan de stationnement et de circulation**

Stationnement

Du mercredi 27 août au samedi 30 août 2025, le stationnement sera interdit :

- Rue du Chariot, de **9h30 à 19h30**,
- Rue Isaac Jogues, de **9h30 à 19h30** du 27 au 29 août et de **9h30 à 22h00** le 30 août,
- Rue Sainte-Catherine, de **9h30 à 19h30** du 27 au 29 août et de **9h30 à 22h00** le 30 août,
- Rue de Bourgogne entre le tronçon de la rue Sainte-Catherine et de la rue Charles Sanglier, de **9h30 à 19h30** du 27 au 29 août et de **9h30 à 22h00** le 30 août,
- Rue Ducerceau, de **9h30 à 19h30** du 27 au 29 août et de **9h30 à 22h00** le 30 août,
- Rue des Albanais, de **9h30 à 19h30** du 27 au 29 août et de **9h30 à 22h00** le 30 août,
- Rue d'Avignon, le samedi 30 août de **9h30 à 19h30**,
- 1 place au niveau du 1 rue Thiers,
- 1 place au niveau du 1 rue Péreira (place de livraisons),
- 1 place au niveau du 303 rue de Bourgogne,
- 2 places au niveau du 307 rue de Bourgogne,
- 2 places au niveau du 18 rue Charles Sanglier,
- 2 places au niveau du 5 rue Thiers.

Plan de circulation et de stationnement



Vos contacts

- Luc Nantier - Adjoint au maire chargé du commerce, de l'artisanat et des marchés
- Delphine de Verneuil – Conseillère municipale pour le quartier centre-ville – secteurs Bourgogne et Bannier